



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Lutte contre le tabagisme

Question au Gouvernement n° 750

Texte de la question

LUTTE CONTRE LE TABAGISME

Mme la présidente . La parole est à M. Michel Lauzzana.

M. Michel Lauzzana . Le tabagisme reste aujourd'hui la première cause de mortalité évitable en France. Il tue chaque année près de 75 000 personnes, dont 46 000 décèdent des suites d'un cancer.

Face à cette urgence de santé publique, notre mobilisation donne des résultats. La France enregistre son niveau de tabagisme le plus bas depuis trente-cinq ans, avec une baisse particulièrement marquée chez les jeunes de moins de 25 ans.

Ce progrès est le résultat d'efforts conjoints fournis par les pouvoirs publics, les associations, les collectivités, mais aussi du nombre toujours croissant des concitoyens désireux de tourner la page du tabac.

Toutefois, nous ne devons pas relâcher notre vigilance. Le nouveau programme national de lutte contre le tabac 2023-2027 constitue un levier majeur et certaines de ses mesures ont déjà été engagées : l'interdiction des puffs, bientôt celle des sachets de nicotine, des campagnes de prévention renforcées et une extension des espaces sans tabac.

Vous avez annoncé ce week-end qu'à partir du 1er juillet, de nouveaux lieux – les plages, les parcs publics, les abribus et les abords des écoles, des piscines et des équipements sportifs – deviendraient des espaces sans tabac. La mesure est claire : là où il y a des enfants, il ne doit plus y avoir de tabac.

Je salue cette initiative, largement soutenue par nos concitoyens. Plus de 80 % des Français jugent ces espaces nécessaires et les considèrent comme efficaces pour lutter contre le tabagisme passif.

Quels moyens concrets engagerez-vous pour garantir l'effectivité de ces nouveaux espaces dans le territoire ? Quelles seront les prochaines étapes du programme national pour atteindre les deux objectifs que sont l'accompagnement des fumeurs vers l'arrêt et l'émergence d'une génération sans tabac d'ici à 2032 ?
(*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles.

Mme Catherine Vautrin, *ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles* . Vous avez raison et le constat que vous venez de dresser est à la fois source de satisfaction et invitation à poursuivre nos efforts. Le tabac cause encore 205 morts chaque jour. Il tue 75 000 personnes chaque année, dont 46 000 décèdent des suites d'un cancer.

Quand on parle de santé publique, il faut rappeler que le tabagisme coûte 150 milliards d'euros chaque année et provoque la souffrance des personnes qu'il rend malades. Ce constat établi, une longue suite de mesures a été prise.

Nous devons la prolonger car encore 17 % des jeunes de moins de 20 ans déclaraient, en 2023, fumer quotidiennement. Quand verrons-nous la génération sans tabac ? Notre défi est de la faire advenir ensemble.

Dans cette optique, il faut que là où il y a des enfants, il n'y ait pas de tabac. C'est le sens des interdictions qui deviendront effectives le 1er juillet prochain, après la parution d'un décret en Conseil d'État, dont la discussion touche à sa fin. Ensuite, une campagne de communication permettra d'informer chacun de nos concitoyens.

J'en profite pour saluer le travail des élus : des municipalités ont déjà pris des arrêtés interdisant la consommation de tabac aux abords des écoles ou dans les parcs publics.

Nous donnerons une base légale à une interdiction généralisée. Nous pourrons ainsi passer un été tranquille, sur des plages où l'on n'éteindra plus de mégots de cigarettes. Rappelons que ceux-ci représentent chaque année 25 000 tonnes de pollution à traiter.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lauzzana](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (1^{re} circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 750

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, santé, solidarités et familles

Ministère attributaire : Travail, santé, solidarités et familles

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juin 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 4 juin 2025